

INSCRIPTION AU RAMASSAGE SCOLAIRE 2025/2026

à retourner avant le 4 juillet 2025 au guichet unique



RENOUVELLEMENT INSCRIPTION

NOUVELLE INSCRIPTION

Je soussigné(e)

DEMANDE L'INSCRIPTION DE MON FILS / MA FILLE :

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

AU RAMASSAGE DE L'ÉCOLE :

AUTORISATION PARENTALE POUR LE RAMASSAGE DU SOIR :

Pour les enfants scolarisés en élémentaire (les enfants d'écoles maternelles ne peuvent en aucun cas rentrer seul à leur domicile) :

J'autorise mon enfant scolarisé en école élémentaire à rentrer seul à mon domicile lorsqu'il est déposé par le bus au point d'arrêt.

Pour tous les enfants :

- Les enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires sans autorisation parentale ne pourront être déposés seuls au point d'arrêt et seront raccompagnés à l'accueil périscolaire de leurs écoles en cas d'absence des parents ou de la personne mandatée ci-dessous pour le récupérer.

- J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant le soir à la descente du bus :

RESPONSABLES DÉSIGNÉS OU PERSONNES HABILITÉES **POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT**

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

à appeler en cas d'urgence autorisé à prendre en charge l'enfant Téléphone : Téléphone professionnel :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

à appeler en cas d'urgence autorisé à prendre en charge l'enfant Téléphone : Téléphone professionnel :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

à appeler en cas d'urgence autorisé à prendre en charge l'enfant Téléphone : Téléphone professionnel :

Participation mensuelle des familles en fonction de leurs ressources. La grille des tarifs est consultable sur merignac.com

Le règlement du transport détermine des droits et obligations des usagers.

Une carte de transport est délivrée pour les maternelles et élémentaires et est obligatoire pour monter dans le bus.

Elle ne sera plus envoyée par courrier. Elle sera disponible dans votre espace famille dans la rubrique « Éditions de documents ».

Merci de compléter la partie au verso. Sans ces éléments, il ne sera pas possible d'établir la carte de transport.

VILLE DE MÉRIGNAC - DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 33705 MÉRIGNAC CEDEX

Tél. : 05 56 55 66 00 - Courriel : guichet.unique@merignac.com



LISTE DES ÉCOLES DESSERVIES PAR LES BUS SCOLAIRES

Les fiches techniques des circuits sont disponibles sur www.merignac.com



ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES - CIRCUITS -

**Cocher la case du circuit vous concernant et indiquer les numéros des arrêts :
montée du matin et descente du soir**

- | | | | |
|--|-------|----------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Rosa Bonheur | N° 01 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |
| <input type="checkbox"/> Joséphine Baker | N° 03 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |
| <input type="checkbox"/> Bosquets | N° 13 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |
| <input type="checkbox"/> Jean Jaurès..... | N° 05 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |
| <input type="checkbox"/> Jean Macé | N° 07 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |
| <input type="checkbox"/> Oscar Auriac | N° 02 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- | | | | |
|--|-------|----------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Bourran | N° 06 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |
| <input type="checkbox"/> Bourran | N° 04 | n° arrêt matin | n° arrêt soir |

Je soussigné Madame, Monsieur certifie avoir pris connaissance des mentions ci dessus.

Fait à Mérignac le :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

Le règlement du transport détermine les droits et obligations des usagers

ATTENTION, si l'élève n'utilise plus ce service, pensez à le signaler à transports.scolaires@merignac.com avant le 20 du mois en cours pour éviter la facturation du mois suivant, tout mois commencé étant dû.

Les circuits sont consultables sur internet : www.merignac.com